

Fiche n°9 :  
**HAIES**

**Habitat d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présent dans ce type de milieu**

Haies (84)

**Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présentes dans ce type de milieu**

- E1303 : Petit rhinolophe
- E1304 : Grand rhinolophe
- E1305 : Rhinolophe euryale
- E1307 : Petit murin
- E1308 : Barbastelle
- E1310 : Minioptère de Schreibers
- E1321 : Murin à oreilles échancrées
- E1323 : Murin de Beschtain
- E1324 : Grand Murin
- E1083 : Lucane cerf-volant
- E1087 : Rosalie des Alpes



**ENGAGEMENTS**

**Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

1. Ne pas détruire les haies, sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers.  
*Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des haies.*
2. Effectuer une taille latérale une fois tous les deux ans en moyenne, en se limitant aux repousses consécutives au précédent entretien.  
*Point de contrôle : Contrôle sur place de la taille latérale.*
3. Effectuer un entretien mécanique ou manuel ; pas d'utilisation de produits phytosanitaires.  
*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traitement phytosanitaire.*
4. Intervenir sur les haies en période favorable et hors période sensible pour la faune ; réaliser l'entretien de la haie entre le 1er septembre et le 15 février.  
*Point de contrôle : Contrôle sur place de la période d'intervention sur les haies.*

**RECOMMANDATIONS**

5. Privilégier des haies pluristratifiées (à trois niveaux de végétation : arboré, arbustif, herbacé), et composées d'essences locales et variées.
6. Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts, ou dépérissants (s'ils ne présentent pas de danger pour la sécurité des usagers).
7. Poursuivre l'entretien des frênes têtards, ou restaurer de vieux têtards dont l'entretien

éétait abandonné.

8. Planter des haies en limite de parcelles, là où elles sont absentes ou très discontinues ; utiliser un paillage biodégradable (pas de paillage plastique).
9. Utiliser un matériel faisant des coupes nettes (sécateurs, lamiers d'élagage pour les branches d'un diamètre supérieur à 2 cm).